



GÉNOMIQUE | GÉNÉTIQUE | R&D | TESTS DE DIAGNOSTIC

Genomic Vision annonce l'approbation par son assemblée générale de l'ensemble des résolutions soutenues par le Directoire

Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV, éligible PEA-PME), Société de biotechnologie qui développe des outils et des services dédiés à l'analyse et au contrôle des modifications du génome, informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire (AGE) réunie ce jour a pu valablement délibérer.

La présence d'un mandataire *ad hoc* aux fins de représentation des actionnaires non présents et non représentés à l'assemblée a permis d'assurer le quorum nécessaire. Le mandataire ad hoc a exercé les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs, afin de rendre « neutre » en termes de majorité qualifiée, sa participation aux délibérations.

L'AGE a adopté l'ensemble des résolutions proposées, à l'exception de la 21^{ème} résolution qui a été rejetée conformément aux recommandations du Directoire.

L'assemblée a notamment approuvé la mise en place d'une nouvelle ligne de financement avec Winance par émission réservée d'OCABSA pour un montant maximum de 28,8 M€ (30 M€ de valeur nominale). Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 mai 2022 sous le numéro d'approbation 22-170, composé du document d'enregistrement universel déposé le 14 avril 2022, sous le numéro D.22-0293, de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 20 mai 2022 sous le numéro D.22-0293-A01, d'une note d'opération et d'un résumé, et disponible au siège social de la Société (80/84 Rue des Meuniers, 92220 Bagneux), sur le site internet de la Société (www.genomicvision.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Cette approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2022 sera disponible dans les délais légaux sur le site Internet de la Société, rubrique Investisseurs / [Assemblées générales](#).

À PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une Société de biotechnologie qui développe des produits et des services dédiés à l'analyse (structurale et fonctionnelle) des modifications du génome ainsi qu'au contrôle de la

qualité et de la sécurité de ces modifications, en particulier dans les technologies d'édition du génome et dans les procédés de bioproduction. Les outils exclusifs de GENOMIC VISION basés sur la technologie du peignage de l'ADN et sur l'intelligence artificielle, fournissent des mesures quantitatives robustes nécessaires à une caractérisation fiable des altérations de l'ADN dans le génome. Ces outils sont notamment utilisés pour surveiller la réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses, pour la détection précoce de cancers et pour le diagnostic de maladie génétiques. Installée à Bagneux, en région parisienne, l'entreprise compte environ 30 collaborateurs. GENOMIC VISION est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment C (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

www.genomicvision.com

CONTACTS

Genomic Vision

Dominique Remy-Renou
Présidente du Directoire
Tél. : +33 1 49 08 07 51
investisseurs@genomicvision.com

Ulysse Communication

Relations Presse
Bruno Arabian
Tél. : +33 1 42 68 29 70
barabian@ulyse-communication.com

NewCap

Investor Relations
& Strategic Communications
Tél. : +33 1 44 71 94 94
gv@newcap.eu



Membre des indices CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué contient manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 14 avril 2022, sous le numéro d'enregistrement D. 22-0293, mis à jour par l'amendement déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 20 mai 2022, sous le numéro D.22-0293-A01, disponibles sur le site internet de la société (www.genomicvision.com) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.